

## LE SYSTEME DE L'ORGANISATION DE LA MEDIATION PENALE EN HONGRIE

Andrea Noémi TÓTH\*

**ABSTRACT:** *Si l'on prend en considération l'essentiel du système de la médiation pénale, on peut dire, que c'est l'isolation du système de la juridiction et en même temps, le branchement avec la procédure pénale. Ce principe est suivi par le système de l'organisation de la médiation pénale, parce que les organes et les personnes assurent l'indépendance et la relation avec les autres. Cette exigence est garantie par le partage des compétences et des devoirs.*

*En Hongrie, ce système est parti depuis le début, et on peut dire qu'il marche bien. Quelque fois, les procureurs croient que les médiateurs ou les parties veulent faire prendre leur compétence et à cause cela, ils étaient méfiants à l'égard de la médiation. Depuis le début, il y avait déjà nombreux discussions, conférences, réunions entre les médiateurs et les parquets pour renforcer la confiance et la marche de la médiation. De plus en plus cas seraient envoyés au médiateur et parallèlement, on peut croire, que le système soit de plus en plus parfait.*

**KEYWORDS:** *criminal mediation, criminal case, criminal procedure, Hungary*

**JEL CLASSIFICATION:** *K 14, K 49*

---

\* Université de Debrecen, Département de la procédure pénale, HONGRIE.